

Commune de Saint Germain-du-Bois
Procès-verbal de la séance du 2 mai 2024 à 20 heures 30.

Sont présents : Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Françoise MARIZY, Patrice CALVEZ, Aurélie SERVAN, Sylvie GAY, Catherine MARTIN, Francis PILETTE, Christiane ESTELA, Pascal PAGET, Gaëtan MOISSON, Florent CHAUX, Annick BONIN, Jean Paul CAVARD et GROS Blandine à compter de 21 h 00.

Sont absents : Rémi BOURGUIGNON, Christian BOSCH, Pascale LAURAIN, Catherine HUSSON

Sont excusés : BOSCH Christian, Catherine HUSSON et Pascale LAURAIN

Pouvoirs : Christian BOSCH a donné pouvoir à Patrice CALVEZ
Catherine HUSSON a donné pouvoir à Françoise MARIZY
Pascale LAURAIN a donné pouvoir à Aurélie SERVAN

Secrétaire de séance : Francis PILETTE

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de compte-rendu du conseil du 28 mars 2024

- ▶ Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire
- ▶ **2024-05-01** - Convention d'occupation d'une parcelle communale pour la création et l'exploitation d'un jardin familial
- ▶ **2024-05-02** - Participation des communes extérieures aux frais de scolarité
- ▶ **2024-05-03** - Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de Orange - exercice 2024
- ▶ **2024-05-04** - Travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle - Choix procédure marchés de travaux
- ▶ **2024-05-05** - Traitement des archives de la commune

- Commission Marchés – Foire - Tourisme du 29 mars 2024
- Commission Environnement développement durable du 16 avril 2024
- Compte-rendu conseil d'école élémentaire Claude Forêt du 12 mars 2024 + règlement intérieur
- Compte-rendu du conseil d'école maternelle Marie Curie du 15 mars 2024 + règlement intérieur
- SYDESL- bilan borne pour recharge véhicules électriques
- SDIS 71 - Rapport d'activité 2023

- ▶ **Informations diverses**

- Tennis club : projet de construction d'une salle de tennis en territoire carencé
- Société de chasse : démission du président
- Prix de 364 € attribué à la commune pour son investissement : < Villes et Villages Fleuris >
- Mail du 16 avril de la SARL Le New Rock : recherche emplacement bal monté

- ▶ **Remerciements**

QUESTIONS A TRAITER

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2024 est approuvé.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rappelle qu'elle est dans l'obligation de présenter les décisions prises en vertu des délégations consenties par les membres du conseil municipal. Elle rend compte des différentes décisions.

MARS 2024

- BIGMAT GIRARDON – 71500 Branges – Anti mousse – Validé le 14/03/2024
Montant TTC : 740.92 €
- BOIVIN TP – 71270 Pierre de Bresse – Concassé 0/80, 0/20, 4/10 et 0/6 – Validé le 20/03/2024 Montant TTC : 3 767.76 €
- HUBERT JANNET SA – 71330 Saint Germain du Bois – Fissures mairie ouest – Validé le 20/03/2024
Montant TTC : 2 966.40 € + Fissures mairie Est - Montant TTC : 2648.40 € TTC
- TRENOIS DECAMPS – 71100 Chalon sur Saône – Laser rotatif automatique – Validé le 20/03/2024 Montant TTC : 700.30 €
- PROFIL + – 71200 Le Creusot – Pneus arrière Tracto – Validé le 21/03/2024
Montant : 1 465.44 €
- LAURENT GEOFFROY – 71330 Saint Germain du Bois – Mur d'enceinte bibliothèque – Validé le 22/03/2024 Montant TTC : 9 120.00 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits entretien camping – Validé le 25/03/2024
Montant TTC : 649.92 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Décors (peinture bois extérieur) – Validé le 25/03/2024
Montant TTC : 508.67 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits entretien salle périscolaire – Validé le 25/03/2024 Montant TTC : 777.44 €
- LIBRAIRE LAIQUE – 43009 Le Puy en Velay – Fournitures scolaires école élémentaire – Validé le 26/03/2024 Montant TTC : 4 288.11 €
- IMPRIMERIE GUINARD – 71270 Pierre de Bresse – Enveloppes avec logo mairie – Validé le 28/03/24 Montant TTC : 772.80 €

AVRIL 2024

- ARSOTEC – 43370 Saint Christophe/Dolaison – Feux d'artifice 14 juillet 2024 – Validé le 02/04/2024 Montant TTC : 5 998.08 €
- SAS LACLERGERIE – 71500 Louhans – Désembouage maison médicale – Validé le 02/04/2024 Montant TTC : 11 656.50 €
- HUBERT JANNET SA – 71330 Saint Germain du Bois – Fissures mairie suite – Validé le 03/04/2024 Montant TTC : 1 872.00 €

- EURL BONDOUX FREDERIC – 71310 La Racineuse – Chaudière gendarmerie – Validé le 09/04/2024 Montant TTC : 438.99 €
- PERROT TP – 71310 Serley – Traversée Grande Margot – Validé le 09/04/2024 Montant TTC : 2 064.86 €
- PUB REBILLARD – 71500 Louhans – Panneau Libération – Validé le 16/04/2024 Montant HT : 660.00 €
- FEVRE CREATIONS – 71330 Saint Germain du Bois – Portail + portillon cimetière – Validé le 17/04/2024 Montant TTC : 4 116.00 €
- SARL JCMT – 71330 Saint Germain du Bois – Toiture salle de musculation – Validé le 17/04/2024 Montant TTC : 9 339.40 € (assurance dommage ouvrage)
- REXEL – 39000 Lons le Saunier – Eclairage bureaux mairie- Validé le 17/04/2024 Montant TTC : 523.44 €
- SARL BAGNARD ACARY – 39140 Bletterans – faux plafond salle musculation – Validé le 17/04/2024 Montant TTC : 1 876.54 € (assurance dommage ouvrage)

Délibération n° 2024-05-01

Convention d'occupation d'une parcelle communale pour la création et l'exploitation d'un jardin familial

Madame le Maire explique qu'elle a reçu une demande de M. et Mme Heitzmanne habitant 9 lotissement les Prés à Saint Germain du Bois et de M. et Mme Ethevenon habitant 8 lotissement les Prés à Saint Germain du Bois pour obtenir l'autorisation de créer et exploiter un jardin familial sur une partie de la parcelle communale cadastrée section AD n° 198, située à proximité immédiate de leur logement respectif.

Un modèle de convention, qui définit les conditions et modalités de l'autorisation d'occupation est joint en annexe.

Elle précise que la durée de l'occupation serait accordée pour un an renouvelable par tacite reconduction et que cette mise à disposition serait faite à titre gratuit.

Madame le Maire demande l'approbation des termes des conventions à intervenir avec M. et Mme Heitzmanne habitant 9 lotissement les Prés à Saint Germain du Bois et Mr. et Mme Ethevenon habitant 8 lotissement les Prés à Saint Germain du Bois et sollicite l'autorisation de signer lesdites conventions.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les termes de la convention et autorisent Madame le Maire à signer lesdites conventions avec M. et Mme Heitzmanne et M. et Mme Ethevenon pour créer et exploiter un jardin familial sur une partie de la parcelle communale située à proximité immédiate de leur logement respectif.

Délibération n° 2024-05-02

Participation des communes extérieures aux frais de scolarité

Madame le Maire rappelle que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes est demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné.

Il convient donc de fixer, au vu du compte administratif au 31.12.2023, le montant de la participation aux frais de scolarité des enfants venant de communes extérieures.

Elle précise qu'à ce jour, les communes extérieures sont facturées 400 euros par enfant. Il convient donc d'actualiser ce montant. Je vous propose de fixer la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2023-2024 à 500 euros par enfant pour les écoles maternelle et primaire.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils décident de fixer la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2023-2024 à 500 euros par enfant venant de communes extérieures pour les écoles maternelle et élémentaire de Saint Germain du Bois.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer la participation aux frais de scolarité à 500 € par enfant extérieur à la commune pour les écoles maternelle et primaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Délibération n° 2024-05-03

Montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrage de télécommunication de la société Orange 2024

Madame le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 8 novembre 2007 la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP télécom. Ce calcul a été instauré par le SYDESL et la somme est destinée au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Une délibération en date du 22 mai 2008 a été prise par la commune décidant d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, d'en fixer les montants et donner délégation au Maire, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, émettre les titres de recettes correspondants et verser au SYDESL la contribution de la commune à la mutualisation, d'un montant équivalent à cette ressource.

La commune de SAINT GERMAIN DU BOIS versera donc, au titre de sa contribution 2024 au fonds de mutualisation Télécom (FMT) géré par le SYDESL, la somme de 2 697,27 € équivalent au produit total de la RODP versée par les opérateurs de télécommunication à la commune au cours de l'année 2023.

Le calcul de la RODP 2024 pour la contribution 2025 au fonds de mutualisation Télécom tiendra compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics que vous avez dans le tableau.

Compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie, le montant s'établirait comme suit :

Artères en souterrain	48,27 € X 16,946 kms =	817,98 €
Artères en aérien	64,36 € X 29,228 kms =	1 881,11 €
Autres installations 1 armoire + 1 borne	2,30 m ² X 32,18 € =	74,01 €
	soit un total de	2 773,10 €

Cette recette correspond au montant de la redevance perçue et sera inscrite au compte 70323.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent ces décisions qui seront transmises dès signature au SYDESL.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité les montants du calcul de la RODP 2024 pour la contribution 2025 au fonds de mutualisation.

Délibération n° 2024-05-04

Travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle - Choix procédure marchés de travaux

Madame le Maire rappelle la décision de réaliser des travaux de réhabilitation énergétique du bâtiment École Maternelle.

Le montant des travaux est estimé à 619 000 € HT, soit 742 800 € TTC et les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2024 de la collectivité.

Ces travaux seront décomposés en 8 lots comme suit :

- Lot 01 : Ossature bois - Bardage bois
- Lot 02 : Serrurerie
- Lot 03 : Menuiseries extérieures bois
- Lot 04 : Plâtrerie - Peinture - Faux-plafonds
- Lot 05 : Revêtement de sols souples
- Lot 06 : Electricité
- Lot 07 : Chauffage – Ventilation
- Lot 08 : Photovoltaïques

Les travaux devront se dérouler à partir de septembre 2024 pour une durée estimée de 6 à 7 mois.

Conformément à la réglementation en vigueur et compte tenu du montant estimé des travaux, Madame le Maire propose le lancement d'une procédure adaptée pour leur réalisation et demande l'approbation pour le lancement du marché.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le lancement du marché pour les travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle et autorisent Madame le Maire à signer les documents nécessaires afin de procéder au lancement du marché.

Délibération n° 2024-05-05

Traitement des archives de la commune

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'opérer un classement initial des archives municipales.

Compte tenu de la complexité de cette mission, des devis ont été sollicités auprès de deux organismes agréés afin de réaliser cette prestation.

Elle précise également la possibilité de solliciter une subvention auprès du service des Archives et du Patrimoine Culturel du Département de Saône et Loire.

Les deux prestataires sollicités ayant répondu, Madame le Maire propose de sélectionner la proposition d'intervention du service des Archives du CDG 71 pour un montant de 24 500 euros, le Cabinet Dat@rchiv ayant fait une proposition à un montant de 33 350 € HT, soit 40 020 € TTC.

Elle demande l'approbation pour la proposition du service des archives du CDG 71 fixée à un montant de 24 500 €, et l'autorisation à solliciter Monsieur le Président du conseil départemental de Saône et Loire pour l'attribution d'une subvention au titre de la prestation conformément à la dépense susvisée.

Elle confirme que la dépense ainsi créée est inscrite au budget 2024 de la commune.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la proposition du service des archives du CDG 71 pour un montant de 24 500 € et autorisent Madame le Maire à solliciter Monsieur le Président du conseil départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de cette prestation.

- Commission Marchés – Foire - Tourisme du 29 mars 2024

Madame la directrice de l'office du tourisme a présenté un projet de plaquette sur SAINT GERMAIN DU BOIS. Les membres de la commission ont proposé la modification de plusieurs éléments avant l'édition finale.

Trois projets sont en cours de réflexion avec la mise en place de panneaux pour des balades vertes, un circuit des étangs et un jeu de pistes.

- Commission Environnement développement durable du 16 avril 2024.

A la suite d'un rappel du SICED sur le tri des poubelles publiques à bac unique, la commune s'est vue proposer des abris-bacs (3 bacs de tri) avec couvercles, faciles à vider sans les soulever mais à basculer et surtout ininflammables. Le SICED va passer la commande de 10 lots pour la commune. Ils seront mis en place respectivement place du marché (2), place du 8 mai (1), aire de jeux (1), étang Titard (2), écoles (1), gymnase (1), parc Collinet (1) et coulée verte (1).

- Compte-rendu conseil d'école élémentaire Claude Forêt du 12 mars 2024 + règlement intérieur

- *Rythmes scolaires OTS (organisation du temps scolaire).*

L'équipe enseignante, la mairie et le conseil d'école souhaitent garder les horaires actuellement mis en place soit 8 ½ journées horaires 9 H 00 – 12 H 00 et 13 H 30 – 16 H 30.

- *Climat scolaire :*

Le règlement intérieur modifié suite à la modification du règlement départemental-type du 23 novembre 2023 a été signé à l'unanimité par le conseil d'école. Il faut noter l'ajout du programme PHARE pour la lutte contre le harcèlement scolaire et sur le climat scolaire qui permet de suspendre voire de radier un élève si son comportement intentionnel et répété menace la sécurité des autres élèves.

- *Projet d'école :*

Dans le cadre du projet « école bilingue » Ensemble ouvrons nous au monde « Saint Germain abroad ». Madame FRIENDSHIP, maman anglaise, se propose de venir assister les enseignants. La mairie propose qu'on sollicite Madame FRIENDSHIP afin d'explorer la possibilité de nouer des liens avec des établissements scolaires en Grande Bretagne en vue d'établir des correspondances.

Au niveau du projet jardin, des remerciements ont été adressés à la caisse locale du Crédit Agricole qui l'a financé à hauteur de 1 700 € et à la mairie pour la mise en place du jardin dans le verger conservatoire.

M. AIDOUN, professeur à profil, a suivi la formation d'anglais.

- *Communication :*

La société « Bresse informatique » a installé 2 nouveaux ordinateurs et en a reboosté 6 anciens. Des remerciements ont été adressés à la mairie qui a pris en charge cette intervention ainsi que l'achat des cartouches d'encre.

Madame LEPRESTRE s'est proposée de faire la lecture en anglais à la bibliothèque. Etant bilingue, elle est remerciée pour son initiative.

- *Liaison école/collège et entre école maternelle/élémentaire :*

Madame BOY, gestionnaire du collège du bois des dames de SAINT GERMAIN DU BOIS entretient de bons contacts avec l'école élémentaire notamment dans le cadre de « Notre Ecole Faisons-La Ensemble » qui prend en charge la gestion des crédits FIP.

Plusieurs informations ont été communiquées tant sur les portes ouvertes que sur les orientations et mêmes les établissements spécialisés.

- *Activités pédagogiques*

L'évaluation nationale des CP a été réalisée du 15 au 24 janvier 2024. Tous les parents ont été invités pour faire un bilan sur les résultats scolaires.

En partenariat avec l'USEP, tous les élèves de l'école de Saint Germain ont participé à une course le 13 février 2024. Ils ont reçu les écoles de CHATEAURENAUD et de MOUTHIER en BRESSE pour le record de l'heure.

Une journée est programmée au CREUSOT pour le cycle 3.

Des activités cyclistes sont mises en place avec notamment une sortie organisée par l'inspection dans le cadre des jeux olympiques et les agréments pour les parents accompagnateurs.

Les APQ (activités physiques quotidiennes) en français ou en anglais seront intégrées dans les cours ou dans la cour de récréation avec un atelier lorsqu'il n'y a pas EPS.

Les activités de natation sont terminées pour les CP. Les CM1 et CM2 vont bénéficier de 6 séances entre le 7 et le 25 juin. Recherche de personnes prêtes à passer l'agrément piscine.

Actions diverses

- Participation à la journée mondiale de la trisomie 21 le 21 mars dernier.
- Le maître-nageur M. Geoffrey GRANJEAN a présenté la piscine, la sécurité et l'activité natation à toutes les classes. Il a répondu à de nombreuses questions.
- M. NAULIN, apiculteur et M. MUGNIER, boulanger, tous deux parents d'élèves, sont venus présenter respectivement leur métier.
- Et bien d'autres actions ont été menées.

Sorties scolaires

La classe des ULIS a effectué une sortie à DIJON où elle a visité le planétarium, le muséum d'histoire naturelle, puis vu un spectacle à la Minoterie. Le transport s'est fait par bus jusqu'à Mervans et le train jusqu'à DIJON puis le tramway.

Les élèves des 3 classes du cycle 2 se rendront à GUEDELON le 13 mai prochain et la classe des ULIS visitera le musée de l'école à SAINT REMY le 17 mai 2024.

Sécurité

La communauté éducative est mobilisée dans le cadre de la sécurisation scolaire suite à la lettre ministérielle du 23 novembre 2023.

Les modalités du PPMS pourraient changer pour l'année prochaine. Les exercices PPMS ont été réalisés.

Questions diverses

Le Livret Scolaire Unique Numérique (du CP à la 3ème) est un outil de suivi des acquis de l'élève. Disponible sur les téléservices, les parents sont invités à le consulter avec le code qui leur a été communiqué.

Coopérative scolaire

Madame MARTINET, mandataire de la coopérative scolaire a précisé que le solde du compte affichait 3 951,98 € au 29 février 2024. Le montant des frais engagés pour les diverses sorties et actions s'élève à 2 681,00 €.

- Compte-rendu du conseil d'école maternelle Marie Curie du 15 mars 2024 + règlement intérieur.

Comme pour l'école élémentaire, l'organisation du temps scolaire et le règlement type départemental évoqués supra, ont été acceptés dans les formes. L'évolution du PPMS a également été présentée.

L'effectif actuel est de 54 élèves répartis dans 3 classes. Suite aux mesures de carte scolaire, un poste d'enseignant va être retiré à la rentrée 2024. La prévision d'effectif est de 44 élèves qui seront répartis sur deux classes suivant les niveaux.

Les modalités d'inscription pour la rentrée 2024 ont été communiquées. Elles sont également affichées dans les mairies de SAINT GERMAIN DU BOIS, de BOUHANS et de MONTJAY. Les parents doivent prendre rendez-vous.

Les crédits alloués par la mairie de SAINT GERMAIN DU BOIS, servent à acheter des fournitures scolaires. Le montant alloué par enfant est de 50,00 €.

Entre les ventes diverses, les dons et une subvention et les différentes dépenses, la coopérative dispose d'un solde positif au 15 mars 2024 de 4 716,83 €. Ainsi plusieurs projets ont pu être menés.

Projet « What a circus ! »

Madame Elena MAITRE de BAUME LES MESSIEURS va intervenir tous les mardis du 7 mai au 13 juin 2024 à raison d'une heure par classe. Une dernière séance aura lieu le 14 juin pour une répétition générale et la présentation d'un spectacle aux parents. Le coût total est de 2 052,80 €. Le don de l'association de parents d'élèves « Les Ptiots Minos » sera utilisé pour financer ce projet ainsi qu'une subvention de 720,00€. Le reste à charge de la coopérative sera de 232,80 €.

Une sortie scolaire sera proposée aux 3 classes.

Fête des gens qu'on aime :

Devant les situations familiales des élèves aussi diverses que variées, une réflexion s'est engagée pour trouver une solution pour fêter les papas et les mamans. C'est ainsi qu'il a été décidé de faire la « Fête des gens qu'on aime ». La date se situera entre la fête des mères et des pères.

Evaluation d'école et projet Notre Ecole Faisons-La Ensemble. (NEFLE)

La démarche *Notre Ecole Faisons-La Ensemble* vise à améliorer la réussite, le bien-être de l'élève et à réduire les inégalités. Il vise également à apporter une réponse nouvelle, innovante, transformante à des questionnements pédagogiques.

Des remerciements ont été adressés à la mairie et à ses personnels pour les différentes interventions ou les prêts de locaux ou de matériels.

Les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle débuteront en septembre prochain pour une durée de sept mois.

- SYDESL- BILAN borne pour recharge véhicules électriques

D'une manière générale, la borne pour recharge de véhicules électriques est bien utilisée sur la commune. Le SYDESL œuvre pour le renouvellement du marché de maintenance dont le terme est fixé au 31 décembre 2024. Le bilan d'utilisation de la borne a été communiqué.

- SDIS 71 - Rapport d'activité 2023

Le SDIS 71 fait état d'une baisse historique de 12,5 % de son activité opérationnelle en 2023 dans son bilan avec 34 069 interventions. Le centre de traitement des appels a reçu 161 905 appels répartis entre le 18 et le 112. Le département compte 2903 sapeurs-pompiers et agents dont 1865 sapeurs-pompiers volontaires dans le corps départemental et 592 dans les corps communaux.

Le SDIS a dans le projet d'apporter une aide au permis de conduire pour les jeunes sapeurs-pompiers.

Outre quelques aménagements dans des locaux, une prospection financière est en cours pour la reconstruction de l'état-major et de la plate-forme logistique départementale. Un centre d'intervention va être construit sur la commune de SIMARD.

Le prochain congrès national des sapeurs-pompiers se déroulera à MACON du 25 au 28 septembre 2024.

► Informations diverses

- Tennis club : projet de construction d'une salle de tennis en territoire carencé. Le président a transmis la copie du dossier circonstancié du projet de construction d'une salle pour accueillir deux terrains de tennis. Outre le montage financier, toutes les demandes administratives sont en cours. La commune est sollicitée pour prendre en charge les frais de terrassement pour un montant estimé à 80 000 €.

- Société de chasse de SAINT GERMAIN DU BOIS : le président a informé la mairie qu'il avait présenté sa démission.
- Un prix de 364 € a été attribué à la commune pour son investissement : < Villes et Villages Fleuris >
- Par mail du 16 avril, la SARL Le New Rock est à la recherche d'un emplacement pour son bal monté itinérant. Le terrain communal d'accueil des cirques, proche de la gendarmerie, va lui être proposé.

Le dossier Soliha dans le cadre de C2R a été transmis.

Les travaux de la cantine sont toujours en cours, l'ouverture sera pour septembre 2024.

L'inauguration du lieu de mémoire de la famille PLANCOULAIN, suivi d'une exposition sur la guerre 39/45 à la ferme Bachelet et de la remise du drapeau junior à l'école élémentaire Claude FORET seront organisées le 1^{er} juin 2024.

La fête de la Trinité aura lieu les 25 et 26 mai 2024.

Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.

Présentation du reportage « bienvenue chez nous » à SAINT GERMAIN DU BOIS diffusé par France 3 Bourgogne au cours duquel Madame le Maire a été interviewée.

Remerciements

Madame le Maire présente les remerciements reçus en mairie depuis le dernier conseil municipal.

Les prochaines séances sont fixées au 6 juin et 18 juillet 2024 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 22 heures 45.

le Maire
Nadine ROBELIN



le secrétaire
Francis PILETTE

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Pilette", is written over the printed name of the secretary.